

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien - Bilan de la concertation préalable

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) a pour objectif de protéger et valoriser le patrimoine bâti ; c'est un document d'urbanisme qui définit des enjeux et des orientations à prendre sur le secteur sauvegardé du centre ancien, périmètre couvrant 238 ha sur la Boucle, la Citadelle, les Glacis autour de Battant, et le secteur du casino municipal.

Il est un véritable outil réglementaire qui permettra d'encadrer l'évolution du cœur historique de la ville. Pour cela, il veillera à inscrire tout acte d'aménagement et de construction dans le respect de l'existant, c'est-à-dire sans compromettre ses qualités historiques, morphologiques et architecturales, tout en permettant une évolution harmonieuse, intégrant les problématiques urbaines d'une ville d'aujourd'hui.

Par arrêté préfectoral du 10 septembre 2009, les modalités de la concertation préalable du projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du centre ancien ont été fixées. La réalisation de la concertation doit précéder la validation du projet de PSMV par les différentes instances.

La concertation est devenue obligatoire pour les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur depuis le décret n° 2007-452 du 25 mars 2007, relatif aux secteurs sauvegardés et modifiant le Code de l'Urbanisme.

Néanmoins, divers éléments d'informations ont pu être réalisés depuis la prescription de l'élaboration du PSMV en 1994 :

- par la publication d'une plaquette en collaboration avec le service « Ville d'Art et d'Histoire », en décembre 2001,
- par une présentation au Conseil de quartier de la Boucle, en 2004,
- par une information systématique des pétitionnaires et porteurs de projets (privés, publics, professionnels...) reçus en Mairie.

La concertation préalable a été organisée conformément aux modalités proposées par la Commission Locale du secteur sauvegardé du 5 mai 2009, et entérinées par l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2009, à savoir :

- réalisation d'une exposition à destination du public
- organisation d'une réunion publique,
- encart dans le magazine municipal (BVV)
- dossier mis en consultation à la Mairie et dans un ou plusieurs services de l'Etat, accompagné de registre permettant de recueillir les remarques du public sur le projet.

Les actions menées dans le cadre de la concertation, recensées ci-après, ont été conformes aux modalités annoncées :

1. Exposition à destination du public

Le local d'exposition était situé 6, place Pasteur, lieu facilement identifiable, au cœur de la boucle, et donc du périmètre du secteur sauvegardé.

Une première phase d'exposition, du 3 juin au 10 juillet 2009, a permis de présenter le contexte général des secteurs sauvegardés, les diverses formes de protection du patrimoine, et le long travail d'inventaire et d'analyse patrimoniale, sous un angle pédagogique.

Cette première phase a permis d'aller à la rencontre du public sur la démarche de secteur sauvegardé. A cette occasion, plus de 250 personnes ont pu visiter l'exposition.

Le contenu de l'exposition s'appuyait sur les supports suivants :

- 14 panneaux sur pied format 80 x 200
- un audiovisuel (environ 12 mn) de présentation de l'analyse patrimoniale, et du travail d'inventaire de la demeure bisontine.

La concertation sur le projet de PSMV s'est poursuivie avec une deuxième phase d'exposition, organisée du 14 septembre 2009 au 9 octobre 2009.

Les supports de la première phase d'exposition ont été repris, auxquels ont été ajoutés :

- 3 panneaux sur pied format 80 x 200 : la présentation des éléments réglementaires du PSMV (découpage en sous-secteurs, explication du document graphique et de sa légende, articles du règlement)
- le dossier de concertation contenant les éléments principaux du projet de PSMV (rapport de présentation, document graphique, cahier des prescriptions particulières) et présentant les principales dispositions réglementaires
- un registre permettant de recueillir les observations du public.

Pour renseigner le public et assurer une ouverture la plus large possible, les horaires d'ouverture étaient les suivants :

- lundi et vendredi, de 14 h 30 à 18 h 30
- mardi, mercredi et jeudi de 10 h à 14 h et de 15 h à 19 h
- une ouverture supplémentaire le samedi 26 septembre de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h, en présence de M. LOYAT, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme.

En outre, une chargée de communication, recrutée par la Ville, a assuré une présence continue sur place, l'orientation du public sur le contenu de l'exposition, le projet de PSMV et ses enjeux, et les réponses aux questions.

La fréquentation est considérée comme très satisfaisante, puisque 636 personnes se sont rendues à l'exposition publique, jusqu'au 9 octobre 2009.

Le nombre d'observations consignées dans le registre reste modeste au regard du nombre de visiteurs :

- 16 commentaires écrits
- 15 commentaires ont été consignés dans le registre disponible sur le lieu d'exposition, un commentaire a été consigné dans le registre déposé en Mairie, aucun dans le registre déposé au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

a) Les observations d'ordre général

La majorité (9) sont des remarques générales sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine en centre ancien. Elles font état de la beauté de la ville et de la nécessité d'entretenir et de valoriser ce patrimoine, mais soulèvent également des réserves sur certains aménagements récents d'espaces publics (place de la Révolution, marché couvert...), ou sur le traitement du quartier Battant (disposant de son propre PSMV depuis 1992), jugé insuffisant au regard des actions entreprises pour le centre ancien.

b) Les observations portant sur les dispositions réglementaires

- Trois remarques concernent une demande ou proposition de modification du document graphique :

- une demande de déclassement d'une partie de bâtiment classée en jaune, rue Charles Nodier
- une demande d'annulation d'une emprise de construction imposée au niveau du 39 rue Mégevand,
- la dernière remarque portant sur la possibilité d'imposer deux emprises de construction : l'une place Victor Hugo et l'autre au 10, 12 rue Luc Breton, dans le but de conserver les alignements déjà existants.

- Deux remarques évoquent le respect de la réglementation actuelle, en demandant une plus grande exigence dans le respect de la règle.

Sont ici pointés certains aménagements jugés «interdits» tels que l'installation d'une parabole sur une façade classée ou encore la mise en place de tuyaux d'évacuation des eaux usées dans une cour protégée.

- Une remarque porte sur la nécessité d'intégrer dans le projet de règlement la possibilité d'autoriser des dispositifs liés aux énergies renouvelables (panneaux solaires, ...).

c) Les observations sur la forme des documents

Deux observations mettent en évidence certaines erreurs constatées sur le document graphique (orientation des planches du document, bâtiment de l'Office du Tourisme classé différemment d'une planche à l'autre...).

Il est à noter qu'aucune observation n'émet d'avis négatif à l'encontre du PSMV.

Nombre de visiteurs ont exprimé leur satisfaction quant à la démarche de PSMV et à l'exposition publique jugée très intéressante. Les remarques formulées dénotent un vif intérêt pour la sauvegarde du patrimoine en centre ancien et relatent le souhait partagé de le préserver sans toutefois en ralentir les possibilités d'évolution.

2. Organisation de réunions avec le Conseil Consultatif des Habitants, avec l'association Renaissance du Vieux Besançon, et d'une réunion publique**- Réunion avec le Conseil Consultatif des Habitants**

Une rencontre avec le Conseil Consultatif des Habitants de la Boucle a été organisée le 23 septembre 2009.

Elle a permis de présenter les enjeux du PSMV sur le secteur sauvegardé du centre ancien, et de sensibiliser sur les particularités réglementaires, tout en précisant la continuité dans laquelle s'inscrit cette démarche, par rapport au PLU notamment.

Cette réunion était animée par M. LOYAT, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et M. WATTEL, Architecte des Bâtiments de France et chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP).

Une quinzaine de personnes était présente et a pu prendre connaissance du contenu réglementaire du PSMV et des prescriptions particulières.

A cette occasion, les divers points qui ont été soulevés portaient sur :

- les possibilités d'aides financières (subventions pour la réalisation de travaux)

En réponse, il a été indiqué que les travaux en secteur sauvegardé pouvaient permettre une défiscalisation spécifique dite Loi Malraux et que différentes aides à l'amélioration de l'habitat existent.

- les modalités d'instruction des autorisations de travaux : les délais maximum sont fixés par la loi ; l'instruction pourra être simplifiée par le nouveau règlement, qui donne un cadre plus précis dans lequel s'exprime l'avis de l'ABF.

- Réunion avec l'association Renaissance du Vieux Besançon

Une rencontre avec l'association Renaissance du Vieux Besançon s'est tenue le 6 octobre 2009.

La réunion, en présence de M. LOYAT, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, a réuni 4 membres de l'association et la Direction de l'Urbanisme de la Ville.

Tout en rappelant sa position très favorable à la démarche de secteur sauvegardé, l'association fait état de deux préoccupations : le projet de TCSP et son intégration dans le coeur historique, et la protection des décors intérieurs.

Elle rappelle son souhait d'être informée au mieux et en amont des projets en cours sur la ville, en particulier en centre ancien.

- Réunion publique

Une réunion publique a été organisée le 5 octobre 2009 à 20 h 30, au Centre Diocésain, 20 rue Mégevand.

L'information sur la tenue de la réunion a été relayée par la presse (Est Républicain), le magazine municipal BVV, des affiches en Mairie, des «flyers» distribués en Mairie, à l'Hôtel de Ville et au local d'exposition.

Elle a été animée par M. LE MAIRE et M. LOYAT, Adjoint délégué en charge de l'urbanisme.

Etaient également présents :

- M. Gilles-Henri BAILLY, urbaniste-architecte du patrimoine, chargé des études et de l'élaboration du PSMV
- M. Marc WATTEL, Architecte des Bâtiments de France, Chef du SDAP du Doubs
- Mme Béatrice RÉNAHY, conseillère pour l'architecture à la DRAC de Franche-Comté.

La réunion publique a réuni 21 personnes.

Après une évocation des enjeux et spécificités du PSMV, et du lien avec le PLU, une présentation du travail d'étude et d'analyse ayant permis d'établir les futurs documents réglementaires a été faite par M. BAILLY.

Les questions ont porté sur plusieurs thèmes :

⇒ le secteur d'entrée du centre-ville, à la hauteur du Pont Denfert Rochereau. Plusieurs remarques ont porté sur l'aspect extérieur des bâtiments existants le long de la rue Cusenier (du Crédit Agricole jusqu'au bâtiment EDF), dont la qualité architecturale apparaît faible au regard du centre ancien, et ne renvoie pas une image positive au visiteur.

En réponse, le constat est partagé sur l'aspect peu esthétique des bâtiments cités. Peu de solutions existent, ces bâtiments ne font pas l'objet d'une prescription particulière ; ils pourront donc évoluer, être améliorés ou remplacés au gré des projets. En outre, de part et d'autre du débouché du pont, des possibilités limitées de construction existent, devant les mêmes bâtiments.

⇒ Chamars. Une question est posée sur la possibilité de restituer le caractère de promenade de l'espace Chamars.

En réponse, il est indiqué que Chamars est un espace appelé à évoluer, dans le cadre notamment de la politique de déplacements et de transports. Un travail spécifique est à mener concernant les arbres, certains étant très anciens, trop imposants, voire dangereux.

⇒ Le devenir de St-Jacques. Est évoqué l'aménagement antérieur du site, qui comportait un jardin-promenade : sera-t-il restitué dans le cadre de la restructuration des lieux ?

Il est encore trop tôt pour déterminer le programme de la restructuration du site de l'Hôpital. Une large partie des lieux est protégée (bâtiments et espaces libres), une autre est mutable, mais avec des contraintes, notamment liées au risque inondation. La taille et la localisation du site autorisent d'envisager une pluralité de vocations, que les diverses études à venir préciseront.

Le maintien ou la réouverture des trajés. Une remarque est formulée sur l'intérêt des trajés de Besançon, et la nécessité de les maintenir. Ne peut-on pas convaincre les propriétaires, en trouvant des accords sur les créneaux d'ouvertures ?

En réponse, cette réflexion est intégrée au projet de PSMV ; le maintien ou la création de trajés est mentionné sur le document graphique. Cette démarche répond aux objectifs de la ville sur ce thème.

Les détails architecturaux et petits éléments de décor extérieur ou intérieur. Plusieurs questions ont été posées pour savoir comment ces petits éléments étaient connus, répertoriés ou protégés dans le PSMV.

Il est confirmé que tous les détails particuliers, comme les ferronneries, les fontaines ou puits dans les cours, et également les décors intérieurs ont été recensés, dans les limites des visites que les enquêteurs de l'équipe de l'architecte et du service Inventaire ont pu mener, et font donc l'objet des mêmes protections que les bâtiments ou espaces auxquels ils sont rattachés.

3. Encart dans le magazine municipal (BVV) et campagne d'information médias

L'annonce de l'exposition, le projet de PSMV et la concertation ont fait l'objet de plusieurs parutions :

- deux articles dans le magazine municipal «BVV» (juin et septembre 2009) et un rappel du déroulement de l'exposition et de la réunion publique dans le numéro d'octobre 2009
- deux articles dans l'Est Républicain (5 juin et 17 septembre 2009)
- deux articles dans l'Hebdo de Besançon (1^{er} juillet et 23 septembre 2009)
- un reportage TV sur France 3
- un reportage sur la radio France Bleu Besançon
- un article sur les sites internet du journal Le Pays, Le Progrès, macommune.info, besancon.info.
- une rubrique dédiée au secteur sauvegardé sur le site internet de la Ville de Besançon, avec possibilité de visionnage des films et téléchargement des panneaux d'exposition.

La campagne d'information annonçant la concertation et l'exposition du PSMV s'est également traduite par :

- un affichage dans les lieux publics (affiche A3 couleur)
- l'élaboration d'une plaquette d'information 8 pages A4 couleur, diffusée sur l'ensemble du périmètre du secteur sauvegardé par boitage, et disponible en Mairie, à l'exposition, au SDAP, à la DDEA.

4. Dossier mis en consultation à la Mairie et dans un ou plusieurs services de l'Etat, accompagné de registre permettant de recueillir les remarques du public sur le projet

Un dossier contenant les éléments principaux du projet de PSMV :

- rapport de présentation,
- document graphique,
- cahier des prescriptions particulières,
- ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations du public.

Le dossier était disponible, outre au local d'exposition aux deux endroits prévus :

- en Mairie, Direction de l'Urbanisme, 2 rue Mégevand, 3^{ème} niveau, aux horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- au Service Départemental de l'Architecture, 7 rue Charles Nodier, aux heures d'ouverture du service.

Synthèse

La concertation a permis :

- d'une part, de sensibiliser le public aux particularités du centre ancien de Besançon, aux divers aspects de la protection du patrimoine, et donner des clés de compréhension sur le passage de la connaissance à l'élaboration des règles,

- d'autre part, de présenter les enjeux urbains qui s'imposent dans un centre marqué par l'histoire, et sur les possibilités de poursuivre cette histoire, en évoluant harmonieusement et en intégrant les problématiques d'aujourd'hui,

- enfin, de laisser la possibilité aux habitants de connaître et comprendre les règles et prescriptions précises qui sont proposées pour assurer la protection et la mise en valeur du secteur sauvegardé, de réagir et d'exprimer un avis

- elle a également permis de constater le besoin d'information du public sur les projets d'urbanisme en général. Certains projets en particulier ont suscité de nombreuses questions orales (opération Pasteur, projet Transport en Commun en Site Propre).

Au vu des remarques formulées sur les registres et lors des rencontres et réunions, le ressenti général est celui d'une reconnaissance du travail d'analyse et d'inventaire accompli, de l'intérêt de protéger, tout en évoluant.

L'information et la sensibilisation doivent se poursuivre, au cas par cas lors de la réception du public pour des demandes de renseignement ou montages de projets, par le site internet de la ville, et la diffusion des supports d'information, puis lors de l'enquête publique qui devrait se dérouler début 2010.

Déroulement de la procédure

A l'issue des actions décrites ci-dessus, une présentation du bilan de la concertation a été faite à la Commission Locale du secteur sauvegardé du 12 novembre 2009.

Le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est ensuite soumis pour avis : à la Commission Locale, puis au Conseil Municipal et enfin à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés.

Après avis de ces trois instances et avant approbation, le PSMV fera l'objet d'une enquête publique.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à tirer le bilan de la concertation, conformément aux modalités annoncées.

«**M. LE MAIRE** : Michel LOYAT avait prévu de passer un diaporama mais pour faire avancer le débat, il ne le passera pas.

M. Michel LOYAT : Il y avait effectivement un diaporama mais je m'en tiendrai à une présentation assez rapide, portant sur les deux rapports : le bilan de la concertation préalable et l'avis du Conseil Municipal sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Je partirai tout d'abord d'un constat, c'est qu'il y a eu des moyens importants pour assurer la réussite de la concertation préalable sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, par exemple une exposition au mois de juin Place Pasteur, c'est quand même bien placé, une exposition la même, enrichie septembre/octobre toujours place Pasteur, une plaquette d'une dizaine de pages illustrée grand public, distribuée à l'ensemble des habitants de la Boucle, des réunions dont une réunion publique, bien relayée d'ailleurs par les médias cette exposition et malgré cela, et c'est l'autre aspect du constat, il n'y a pas eu de levée de bouclier, et je dirais même qu'il n'y a pas eu de débat animé sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Il y a plusieurs explications possibles et je crois qu'elles se complètent, il y a bien sûr la complexité technique mais celle-là elle existait déjà pour le Plan Local d'Urbanisme. Je pense que vous avez tous parcouru attentivement le CDrom, c'est bien sûr passionnant, mais l'explication à mon sens la plus importante tient à la nature même du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et finalement je crois que la population a bien compris qu'il y avait une continuité, sous des formes différentes naturellement entre le Plan Local d'Urbanisme et le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et cette continuité tient en fait que depuis 1994 nous sommes en secteur sauvegardé.

Je reviens très rapidement sur la nature du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Sans vouloir être technique, le PSMV, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur c'est l'équivalent du Plan Local d'Urbanisme donc c'est un document d'urbanisme à partir duquel on délivre les permis de construire, les autorisations de travaux, etc. et c'est un document spécifique au secteur sauvegardé. Il y a déjà un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur sur Battant, et sur le centre ancien il y a ce secteur sauvegardé depuis 1994 avec ce qui va avec, c'est-à-dire un suivi particulier de l'Architecte des Bâtiments de France. A partir de là il y a eu plusieurs étapes dans le débat politique. La première étape, je pense la plus importante, c'était en 1994 au moment de l'établissement du secteur sauvegardé. Les élus, et peut-être aussi des habitants se sont posé la question : faut-il faire un deuxième secteur sauvegardé ? En prenant appui sur l'expérience, je crois qu'assez naturellement majoritairement les élus ont décidé de faire un deuxième secteur sauvegardé de plus de 200 hectares, tant et si bien qu'à Besançon on a je crois le deuxième secteur sauvegardé de France, un des plus importants en tout cas. A partir de ce moment, l'orientation était prise, l'orientation d'appliquer la loi Malraux et de préserver davantage le patrimoine tout en ayant la volonté d'avoir un centre-ville animé et diversifié.

Deuxième débat politique, il a eu lieu en 2004 au moment du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le projet urbain pour l'ensemble de Besançon, a affirmé ou réaffirmé une orientation qui se résume finalement très simplement, c'est la volonté d'avoir un centre-ville dynamique

avec toutes les fonctions : habitat, commerce, tertiaire, etc. et en même temps sauvegarder, préserver, valoriser le patrimoine. C'est l'orientation politique qui a été approuvée avec le PADD.

Le troisième débat, ça n'a pas été effectivement le plus animé, c'est lors de cette concertation préalable des derniers mois. Cela porte de manière beaucoup plus concrète sur le passage d'un document d'urbanisme à un autre, c'est-à-dire d'un type de règlement à un autre type de règlement et si le débat n'a pas été à mon sens très animé c'est parce que la population, les habitants ont bien vu qu'il n'y avait pas d'enjeux politiques majeurs. Le devenir du centre-ville n'est pas figé parce que l'on passera à un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Il y aura comme avec un Plan Local d'Urbanisme des possibilités de transformer Saint-Jacques, de transformer les différents sites mutables. Pour les particuliers il y aura là aussi des possibilités comme par le passé, des possibilités contraintes, parce qu'elles le sont déjà, d'obtenir des autorisations de travaux, voire des permis de construire, etc.

Ce qui a changé finalement c'est qu'entre 1994 et aujourd'hui il y a eu un travail considérable sur la connaissance du patrimoine. Les 3 000 et quelque immeubles ont été étudiés, les 2 300 escaliers répertoriés, etc. étudiés, les 2 000 espaces non bâtis, la plus petite cour étudiée avec un architecte, M. BAILLY, avec naturellement la DRAC, le service de l'inventaire, les services de la Ville, etc. un travail donc technique et patrimonial considérable qui permet d'avoir un règlement plus adapté que l'est le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Maintenant les étapes sont assez simples ; si le Conseil Municipal approuve le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, il y aura ensuite l'étape de la Commission Nationale du Secteur Sauvegardé, puis l'enquête publique comme pour le PLU, enquête publique sur le projet, commission d'enquête et ensuite délibération du Conseil Municipal après avoir pris en compte les observations de la commission d'enquête. J'ai dit qu'il y avait eu un débat peu animé. Il y a eu néanmoins des observations précises, pertinentes mais en nombre relativement peu nombreuses. Vous avez ces observations, elles sont bien indiquées dans la délibération, donc je pense qu'il n'est pas utile de les reprendre.

M. Jean ROSSELOT : J'entends bien et d'ailleurs il a un talent tout à fait apte, j'entends bien la procédure mais, parcourant le centre-ville et ayant assisté à une réunion publique, je me dis qu'il y a vraiment loin de la coupe aux lèvres comme dit le vieil adage. Je lis à propos de la réunion publique dans le compte rendu que vous en faites, que des remarques ont porté, alors il n'y avait pas beaucoup de monde -c'est vrai, vous y étiez, pas comme au Conseil des Sages- une vingtaine de personnes, des remarques ont été faites portant sur les bâtiments le long de la rue Cusenier, du Crédit Agricole jusqu'au bâtiment EDF et vous écrivez, je cite «dont la qualité architecturale apparaît faible au regard du centre ancien et ne renvoie pas une image positive aux visiteurs». Que c'est bien dit ! On vous avait dit, parce qu'il y a des bâtiments qui ont été démolis, quel drame que l'autre partie de la caserne ait été démolie mais c'est déjà ancien et on ne peut pas vous l'imputer mais quand même. Quand on vous avait dit de ne pas laisser construire ce cube du collège, ce qu'il faudrait faire, je l'ai vu faire à Belfort où vous me dites de temps en temps de retourner, où il y avait le même bâtiment que celui d'EDF, c'est le bâtiment des Impôts mais de même facture, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils ont mis un toit dessus, ça l'a bien isolé et on a retrouvé les caractéristiques de l'environnement du centre-ville. A côté, on a construit un collège sur lequel on a mis un toit pentu aussi, autrement dit on a adapté les choses. Là vous avez laissé faire ce collège, vous étiez déjà Maire. Je ne comprends pas que vous laissiez gommer l'image d'un centre-ville, d'une boucle du XVIII^{ème} siècle en ne réagissant pas devant une demande de permis de construire qui nous amène des choses à la «Le Corbusier», cubique. J'aime beaucoup aussi mais ce n'est pas l'endroit et vous l'écrivez en plus en disant vous-même que ce constat est partagé sur l'aspect peu esthétique des bâtiments cités. Mais c'est vous qui les avez voulus, qui les avez autorisés. C'est scandaleux.

D'autre part, faites-moi tous les beaux discours que vous voulez mais je vais vous citer un autre exemple très concret : tout près de chez moi : dans la rue des Martelots, une des plus belles et anciennes rues, qui mène justement à la Citadelle, il y a des tags partout.

M. LE MAIRE : C'est moi qui tague la nuit exprès rue des Martelots parce que je sais que tu habites là.

M. Jean ROSSELOT : Ce qui est extraordinaire, c'est que vous avez une technique pour lutter contre les tags, vous peignez les tags et sur les magnifiques bâtiments, vous connaissez le 13 de la rue des Martelots avec les petites niches, et tout cela, vous mettez au moins une dizaine de mètres carrés de peinture grise. Comment pouvez-vous laisser faire cela sur des magnifiques pierres du XVIII^{ème} siècle en écrivant qu'il faut choyer le centre ancien. Alors je n'y crois plus. Le discours de Michel très professoral, j'aime bien mais ça ne dit rien du tout mais rien du tout au concret».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte du bilan de la concertation préalable au PSMV.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.